

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session extraordinaire ce vendredi 26 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Réalisation des études et travaux de requalification de l'esplanade du Palais des Congrès de Cotonou.

Les aménagements prévus visent à conférer de nouveaux usages à l'infrastructure, lui permettant de répondre aux exigences contemporaines de polyvalence, de mobilité et de logistique événementielle.

Ces travaux s'intègrent dans le vaste chantier de modernisation des espaces publics structurants et du renforcement de l'attractivité urbaine et touristique de la ville de Cotonou.

Ainsi, il sera procédé à une reconfiguration de la zone Nord du site en esplanade modulable, destinée à accueillir des foires, des manifestations culturelles et des rencontres institutionnelles.

Sont également programmées, des zones dédiées aux spectateurs ainsi que des aires de stationnements ponctuels.

Quant à la zone Sud, elle servira uniquement de parking de même qu'à la logistique des manifestations, avec un aménagement paysager et des accès orientés vers le sud.

La reprise de la clôture du côté de la Marina et un podium scénique complèteront ces transformations.

I-2. Réparation des dommages commis lors des événements du 7 décembre 2025.

Une mission de la Police technique et scientifique avait été mandatée aux fins de procéder aux enquêtes et constats sur les scènes de crime. Il en ressort que neuf sites aussi bien publics que privés ont été fortement

impactés. De même, des véhicules et engins militaires ont subi d'importants dommages.

En raison de la gravité de ces préjudices, le rapport recommande que l'Etat prenne en charge leur réparation en vue de la reprise du fonctionnement régulier des structures.

Le Conseil y a marqué son accord et instruit les ministres concernés pour les diligentes qui y concourent.

II- Mesures individuelles.

Les promotions ci-après, aux grades supérieurs dans le haut commandement des Forces de Défense et de Sécurité, ont été prononcées :

✓ Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Inspecteur général de Police de 2^{ème} classe, pour compter du 15 janvier 2026

Contrôleur général de Police Brice Kocou ALLOWANOU

✓ Au ministère de la Défense Nationale

Général d'Armée aérienne, pour compter du 1^{er} janvier 2026

Général de corps aérien Bertin BADA

Général de corps d'armée, pour compter du 1^{er} janvier 2026

Général de division Fructueux Candide Ahodègnon GBAGUIDI

Général de corps d'armée, pour compter du 15 janvier 2026

Général de division Abou ISSA

Général de brigade, pour compter du 1^{er} janvier 2026

Colonel-major Djimon Dieudonné TEVOEDJRE

Général de brigade, pour compter du 15 janvier 2026

Colonel Faïzou GOMINA.

Fait à Cotonou, le 26 décembre 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

